



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 08 octobre 2020

Présidence : André LE MINOUX

Secrétaire de séance : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Présents : - Francis BERNAVILLE - Sylvère MULLER

Absents excusés : André ANTONINI - Marcel CULEDDU - Jean-Yves MEUNIER

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Suivi feuille de match informatisé (FMI)
- *Feuilles de matchs manquantes
- *Traitement des demandes d'horaires Spéciaux
- *Reports/Modification de matchs
- *Fermeture terrains
- *Terrains/Avis CDTIS
- *Suspension de Terrains

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 22526463 Pontault UMS 1 – Quincy Voisins 1 Seniors D1 du 04/10/2020

La Commission, suite au courriel de M. Mourad HADJEMI, arbitre officiel, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI,

Considérant que M. Mourad HADJEM a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre (5-0)
- Capture d'écran avec liste des joueurs inscrits des 2 équipes sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Capture d'écran avec sanctions disciplinaire,
- Capture d'écran avec remplacements et blessé,
- Capture d'écran, pas de réserves avant match, ni d'observations après match etc

La Commission enregistre le score de la rencontre (5 buts à 0 en faveur de Pontault UMS)

Match 22522880 Mormant FC 1- Pontault UMS 2 Seniors D3D du 04/10/2020

La Commission, suite au courriel de M. Franck BONSIGNORE, président du club de MORMANT, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de MORMANT FC a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre (2-2)

La Commission demande aux clubs de MORMANT et de PONTAULT UMS de transmettre les renseignements suivants :

- liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- score de la rencontre
- Si sanctions disciplinaires, fournir la liste des personnes sanctionnées
- Si présence de blessé, fournir la liste des personnes
- Si présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 22523693 Bombon 11- Nangis 11 Vétérans D3C du 04/10/2020

La Commission, suite au courriel de M. Thomas BRIAND, du club de BOMBON, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de BOMBON a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre (1-2)
- Capture d'écran avec liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Capture d'écran, pas de réserves avant match, ni d'observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de BOMBON de transmettre les renseignements suivants :

- Si sanctions disciplinaires, fournir la liste des personnes sanctionnées

La Commission demande au club de NANGIS de transmettre les renseignements suivants :

- liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- score de la rencontre
- Si sanctions disciplinaires, fournir la liste des personnes sanctionnées
- Si présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 23060406 Servon/Alliance/Chevry 1- Nandy 1 U14 D4C du 04/10/2020

La Commission, suite au courriel de M. Eric ROBLAIN, président du club de SERVON, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI,

Considérant que le club de SERVON a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre (3-2)
- Capture d'écran avec liste des joueurs des 2 équipes inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Capture d'écran, pas de réserves avant match, ni d'observations après match etc ...

La Commission enregistre le score de la rencontre (3 buts à 2 en faveur de Servon/Alliance/Chevry)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

22523063	04/10/2020	Seniors	D3F	Vaux Rochette 2	FC Guignes 1
				En attente réception original de la Feuille de match	
23099819	04/10/2020	Seniors	D4C	Boissise 3	Dammarie City 1
				En attente réception original de la Feuille de match	
23261522	04/10/2020	CDM	D2C	Bois le Roi 5	N.U.S.O. Foot 5
				En attente réception original de la Feuille de match	
23100077	04/10/2020	Vétérans	D4A	Meaux ADOM 11	Brie des Morins 11
23100281	04/10/2020	Vétérans	D4C	Nangis 12	Montereau 11
22523783	04/10/2020	U16	D2A	Claye Souilly 2	Val de France 1
23096109	04/10/2020	U16	D3A	Villeparisis 2	Lagny 1
				En attente réception original de la Feuille de match	
23096730	04/10/2020	U16	D3E	Bois le Roi 1	Savigny 2
				En attente réception original de la Feuille de match	
23060496	03/10/2020	U14	D4D	Varennes 1	Bois le Roi 1
				En attente réception original de la Feuille de match	

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

23100371	27/09/2020	+45 ANS	Gr. A	Courtry 21	Villeparisis 21
				En attente réception original de la Feuille de match	
23096105	27/09/2020	U16	D3A	Chelles 2	Lagny 1
				En attente réception original de la Feuille de match	
23096725	27/09/2020	U16	D3E	Senart M. 3	Savigny 2
23060400	26/09/2020	U14	D4C	Pontault P./Emera. 2	Servon/Alliance/Chev 1
23060401	26/09/2020	U14	D4C	Noisiel Foot Ac. 1	Combs 2
22972133	30/09/2020	U16	Cpe 77	Noisiel Foot Ac. 1	BrieFC/Goelly 1
22971228	29/09/2020	U14	Cpe 77	Gretz Tournan 1	Coulommiers 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes

NEANT

HORAIRES SPECIAUX

Dammarie City (560605)

*SENIORS (1) D4 – **17 heures 00** été comme en hiver (stade P. Guillot -terrain synthétique à Dammarie les Lys) En attente

Le Pin Villevaudé (527744)

*VETERANS (11) D1 – **9 heures 00** été comme en hiver (stade R. Briancon à Le Pin) accordé

*CDM (5) D2 – **11heures00 9 heures 00** été comme en hiver (stade R. Briancon à Le Pin) accordé

Vaux Rochette (546364)

*U16 (2) D3- **15 heures 00**–été comme en hiver (Stade de la Mare aux champs à Vaux le Penil) accordé à compter du 13/10/2020

Villeparisis U.S.M (524135)

*SENIORS (3) D3- 15 heures 30-été comme en hiver (Stade des Petits Marais à Villeparisis) accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Sans date

Match 23100376 Claye S. 22– Villeparisis 21 +45 ANS Gr.A (du 04/10/2020)

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre le 14/10/2020 à 20h30

En attente accord du club de **VILLEPARISIS**

Match 22525219 Ozoir 2– Trilport 1 Seniors D2A (du 04/10/2020)

Demande de modification de date par courriel du club d'**OZOIR** pour disputer la rencontre le 18/10/2020

Demande refusée par le club de TRILPORT

Demande de modification de date par courriel du club de **TRILPORT** pour disputer la rencontre le 25/10/2020

En attente accord du club d'**OZOIR**

Week-end du 10 et 11 octobre 2020

Match 22523789 St Pathus 1– Courtry 1 U16 D2A du 11/10/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 13h00

Accord de la Commission

Match 23060498 Montereau 3– Avon/Hericy 2 U14 D4C du 10/10/2020

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h30

Accord de la Commission

Match 23093733 Vaux Rochette 2– Provins Sourdun 1 U16 D3E du 11/10/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de **PROVINS SOURDUN**

Match 23096118 Esbly 1– Chelles 2 U16 D3A du 11/10/2020

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de **CHELLES**

En attente accord du club de **ESBLY**

Match 23096881 Montereau 3– Ol. Loing 1 U16 D3E du 11/10/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de OL. LOING

Match 22523875 Chelles 1– Val d'Europe 1 U16 D2B du 11/10/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 12h00

En attente accord du club de **VAL D'EUROPE**

Match 23100085 Dammartin 13– Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 11/10/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 9h30

En attente accord du club de **MEAUX ADOM**

Match 22523968 Montereau 2– Pays Bieres 1 U16 D2C du 11/10/2020

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 10/10/2020 à 16h30 au lieu du 11/10/2020 à 13h00

Demande refusée par le club de PAYS BIERES

Match 22523965 Ponthierry 1– Longueville 1 U16 D3C du 11/10/2020°

Demande de modification de date par courriel du club de **PONTHIERRY** pour disputer la rencontre le 25/10/2020

En attente accord du club de **LONGUEVILLE**

Match 23100653 Isles Villenoy 21– Changis 21 +45 ANS groupe D du 11/10/2020°

Demande de report par courriel du club d'**ISLES VILLENOY** pour disputer la rencontre à une date ultérieure.

Le club d'Isles Villenoy ayant un problème d'occupation de terrain (1 terrain-2 rencontres)

Le club d'Isles Villenoy n'ayant pas trouvé de solution de repli,

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

[Week-end du 17 et 18 octobre 2020](#)

Match 23281779 Thorigny/Annet 2– Val de L'Yerres 1 U16 Coupe Comité du 18/10/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY/ANNET** pour disputer la rencontre le 25/10/2020 au lieu de 18/10/2020

En attente accord du club de **VAL DE L'YERRES**

[Week-end du 07 et 08 novembre 2020](#)

Match 22523254 Maisoncelles 5–Provins-Sourdun 5 CDM D2B du 08/11/2020

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de PROVINS-SOURDUN

En attente accord du club de **PROVINS-SOURDUN**

[Week-end du 28 et 29 novembre 2020](#)

Match 23261414 Maisoncelles 5–Servon 6 CDM D2B du 29/11/2020

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de SERVON

Demande refusée par le club de SERVON

[Week-end du 16 et 17 janvier 2021](#)

Match 23261424 Maisoncelles 5–Presles 5 CDM D2B du 17/01/2021

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de PRESLES

Demande refusée par le club de PRESLES

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de PRESLES à 11h40

Demande refusée par le club de PRESLES

[Week-end du 23 et 24 janvier 2021](#)

Match 23261429 Maisoncelles 5–Emerainville 5 CDM D2B du 24/01/2021

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club d'EMERAINVILLE

En attente accord du club d'**EMERAINVILLE**

FERMETURES DE TERRAINS

Merci aux clubs ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la commission appliquera le règlement, RSG District Article 40.1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

- a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;
- b) ne peut être situé sur le territoire :
 - de la commune où se trouve le siège social du club,
 - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
 - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de COUNTRY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... **Match 21480975**

Courtry 1 – Thorigny 1

Seniors D2B du 08/12/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

- **d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Courtry que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Match 22522797 Courtry 1 – Pommeuse 1 Seniors D3C

La Commission, suite au courriel du club de COUNTRY

Considérant que le club de Courtry après accord du club de Pommeuse a obtenu le prêt des installations de POMMEUSE

La rencontre 22522797 Courtry 1 – Pommeuse 1 Seniors D3C, aura donc lieu à 15h00 à Pommeuse, le club recevant restant le club de Courtry.

Club de THORIGNY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 21480975

Courtry 1 – Thorigny 1

Seniors D2B du 08/12/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

- d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 01/11/2020 : Thorigny 1 – Ozoir 2 Seniors D2A

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 15/11/2020 : Thorigny 1 – Pays Crécois 2 Seniors D2A

Du 22/11/2020 : sous réserve de la qualification de l'équipe de Thorigny pour le tour 3 de la Coupe Comité

Du 06/12/2020 : Thorigny 1 – Le Pin Villevaudé 1 Seniors D2A

Club d'Othis :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 22142227

Othis 2 – Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 08/11/2020 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A

Du 29/11/2020: Othis 2 – Brie Nord 1, Seniors D3A

Club de Nanteuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Nanteuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 01/11/2020 : Nanteuil 2 – Magny 2 Seniors D4B

Club de Cosmo/Mareuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Match 23054213 Cosmo 2 – Courtry 2 Seniors D4B

La Commission, suite au courriel du club de COSMO,
Considérant que le club de COSMO a obtenu le prêt des installations du stade du Pré-Manche à Voulangis,
Considérant que ces dernières ne sont plus disponibles suite à un arrêté municipal,
Par ces motifs,
La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure, la sanction sera applicable sur la nouvelle date de jeu de la rencontre.

Club d'AVON:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 15/03/2020,

« ... Match 22113831

Lognes 1 – Avon 1

Seniors D1 du 16/02/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain à l'équipe Senior 1 d' Avon pour jet de projectile, de l'eau en la circonstance, d'un spectateur en direction d'un officiel,

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Avon que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

La Commission, suite au courriel du club d'AVON

Considérant que le club a obtenu le prêt des installations de VULAINES pour la rencontre listée ci-dessous

La Commission émet un avis favorable, sous réserve des horaires et des rencontres déjà programmées sur les installations.

Du 11/10/2020 : Avon 1 – Lognes 1 Seniors D1